

“Je suis fatigué de voir l'agitation qui se fait actuellement au sujet de l'eau impure, et je trouve plus qu'étrange la proposition de se procurer un approvisionnement d'eau pure—un article d'utilité publique moyennant une somme énorme, dans une province se trouvant tout à fait en dehors de notre juridiction; dans une province où nos droits civils seront régis par un code entièrement étranger au peuple de l'Ontario; dans une province où nous d'Ontario, serons à la merci de démagogues, de cette classe d'hommes qui savent comment exploiter les animosités de race et de religion pour acquérir quelque popularité et promouvoir leurs propres intérêts”.

Je crois devoir protester hautement contre ce langage et cela d'autant plus que, suivant mes renseignements, l'auteur de cette lettre serait un des employés du Sénat.

Mais j'espère que mes renseignements sont mal fondés. Si le monsieur Holland qui a signé cette lettre est le même qui est maintenant assis à la table de nos reporters, je dirai immédiatement que j'ai pour lui la plus grande estime; mais je ne puis m'empêcher de protester contre l'écrit mal inspiré auquel je fais présentement allusion. Nous savons tous qu'un bill a été présenté à la législature de Québec à l'effet de pourvoir à un approvisionnement d'eau pure pour la cité d'Ottawa. Outre de l'eau pure dans la province de Québec, il y a bien d'autres choses enviabiles. Si l'auteur de la lettre en question est le “reporter” officiel du Sénat, j'espère qu'il retirera le plus tôt possible la remarque malveillante que contient sa lettre.

#### ERREUR DANS LE PROCÈS-VERBAL.

L'honorable M. CASGRAIN: Avant que l'ordre du jour soit lu, je crois devoir attirer l'attention sur une erreur qui se trouve à la page 6 du procès-verbal. Jeudi dernier, l'honorable président du Sénat a déclaré qu'une copie du discours du Trône avait été placée entre ses mains. Sur ce, le procès-verbal déclare que, sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable sir Mackenzie Bowell, il est ordonné que le discours du Trône sera discuté par le Sénat, mardi prochain.

Tous ceux qui étaient présents ici jeudi se rappellent, cependant, que cette motion a été secondée par l'honorable sénateur de Russell. Je me suis levé alors pour exprimer mon étonnement, et demander s'il existait une entente en vertu de laquelle l'honorable sénateur de Russell devait secondar la motion faite par l'honorable leader du Sénat.

Mais un changement a été fait dans le procès-verbal. J'ignore qui a suggéré ce

changement, ou si cet acte d'adhésion de l'honorable sénateur de Russell ne devait pas durer au delà de l'après-midi de jeudi; mais ce changement dans le procès-verbal est un détail dont nous sommes tous intéressés à connaître la nature. J'espère que l'honorable sénateur de Russell voudra bien nous expliquer comment il a pu se permettre de secondar une motion comportant une adhésion à la politique d'un parti auquel il s'est opposé ici comme il l'a été dans l'autre Chambre. Nous avons droit à une explication de la part de l'honorable ministre dirigeant, ou de la part de l'honorable sénateur de Russell.

L'honorable M. EDWARDS: Si je dois donner une explication, le sens commun m'a fait croire qu'il n'y avait pas de partis dans le Sénat. Mais si l'on prétend le contraire, je puis simplement dire que l'estime que m'inspire l'honorable ministre dirigeant m'a temporairement conduit hors du droit chemin.

L'honorable M. CASGRAIN: L'erreur que je signale sera-t-elle rectifiée dans le journal?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je dois dire que je n'ai eu rien à faire avec le changement qui apparaît dans le procès-verbal. J'ignore comment il a été fait; mais j'ai été heureux d'entendre prononcer par le Président le nom de l'honorable sénateur de Russell comme secondar de la motion en question, parce que j'ai considéré ce fait comme une affirmation du principe que cet honorable sénateur vient de proclamer, savoir qu'il n'y a aucun parti dans le Sénat, et je suis maintenant surpris que mon honorable ami qui a soulevé la présente question soit d'un avis contraire.

#### L'ADRESSE EN REPOSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

##### MOTION.

L'ordre du jour est la

Prise en considération du discours que Son Altesse Royale le Gouverneur général, a prononcé à l'ouverture de la troisième session du douzième Parlement.

L'honorable M. MASON: C'est un grand honneur pour moi d'être invité à proposer l'Adresse en réponse au discours du Trône. J'apprécie hautement cet avantage et je comprends aussi la difficulté de la tâche qu'il impose. Mais en ma qualité de nouveau membre du Sénat, et mon peu d'expérience comme orateur politique, je compte